



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 novembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Muriel ROBIC

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 13

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. René MAGLIANO
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Françoise KIRASSIAN

Délibération n°20211110DEL1

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commissions Municipales - Modifications

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 1er octobre 2020 et du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a arrêté la composition des commissions municipales permanentes, chargées d'étudier les projets de délibération présentés en Conseil Municipal et a désigné dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les membres y siégeant.

Pour rappel, la répartition était alors la suivante:

Commission	Répartition des sièges
Commission n° 1 : Aménagement du territoire, politique de la Ville, habitat, patrimoine, développement, durable, commerce, administration générale.	21 sièges au total : - « Bron 2020 Protéger Respirer » : 16 sièges - « Bron Naturellement » : 5 sièges
Commission n° 2 : Éducation, culture, sports, jeunesse, affaires sociales, affaires civiles, insertion, vie associative, vie citoyenne	21 sièges au total : - « Bron 2020 Protéger Respirer » : 16 sièges - « Bron Naturellement » : 5 sièges
Commission n° 3 : Finances	10 sièges au total : - « Bron 2020 Protéger Respirer » : 8 sièges - « Bron Naturellement » : 2 sièges

Le Conseil Municipal se compose désormais de 5 tendances :

- groupe « Bron 2020 Protéger, Respirer » comprenant 28 membres,
- groupe « En avant Brondillants » comprenant 5 membres,
- groupe « Socialistes, Écologiques et Citoyen.ne.s » comprenant 5 membres,
- groupe « Les écologistes » comprenant 4 membres,
- 1 élue hors groupe « Parti Communiste Français».

Il convient donc de revoir la répartition des sièges au sein des trois commissions municipales permanentes afin de permettre à chaque tendance d'être représentées dans chacune d'entre elles et à chaque conseiller municipal de siéger dans au moins une commission.

Pour ce faire, il est proposé passer à 11 le nombre de sièges total de la commission n°3 et d'adopter la nouvelle répartition des sièges suivante :

	« Bron 2020 Protéger Respirer »	“En avant Brondillants	“Socialistes, Écologiques et Citoyen.ne.s”	“Les Écologistes”	Elue hors groupe «PCF»	TOTAL des sièges
Commission 1	14	2	2	2	1	21
Commission 2	14	2	2	2	1	21
Commission 3	7	1	1	1	1	11

La désignation des membres des Commissions proposée est la suivante :

Commission	Membres
Commission n° 1 :	Mmes Nathalie BRAMET-REYNAUD, Christiane

<p>Aménagement du territoire, politique de la Ville, habitat, patrimoine, développement, durable, commerce, administration générale.</p>	<p>RIVOIRE, MM. Fati NO, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mmes Marion CARRIER, Isabelle DA SILVA, MM. Emmanuel MAILLET, Jean-François DELAPIERRE, Mme Marie BRUNET, M. Marc DUBIEF, Mmes Sandrine BERTHET, Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Hervé THIBAUD, MM. Djamel BOUABDALLAH, Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Anne-Laure BADIN, M. Filipe GALVAO, Mme Stéphanie VELLA</p>
<p>Commission n° 2 : Éducation, culture, sports, jeunesse, affaires sociales, affaires civiles, insertion, vie associative, vie citoyenne</p>	<p>MM. Grégory BRUNET, Pascal MIRALLES-FOMINE, Tarik EZ ZAJJARI, Albert YOGO, Mme Muriel ROBIC, M. Stéphane GENIN, Mmes Martine CHAREYRE, Valérie BOULARD, Jacqueline PALLUY, Sonia GRANDSERRE, Maryam EL GUIZANI, M. Jacques CHAMPIER, Mmes Françoise KIRASSIAN, Linda TABTE, MM. François-Xavier PENICAUD, Jean-Baptiste DOZOLME, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Filipe GALVAO, Mme Nesrine MECHKAR, Mme Stéphanie VELLA</p>
<p>Commission n° 3 : Finances</p>	<p>MM. Marc DUBIEF, Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mmes Evelyne BRUNET, Isabelle DA SILVA, M. Raphaël SULTANA, M. Stevens BOBI, Mme Lucile MOREL, M. Rémi COURT, Mme Stéphanie VELLA</p>

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- **ADOPTER** la nouvelle composition et répartition des sièges des commissions,
- **DESIGNER** les membres des Commissions,
- **ABROGER** les délibérations n° 20201001DEL3 du 1^{er} octobre 2020 et n° 20201210DEL2 du 10 décembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE la nouvelle composition et la répartition des sièges au sein des commissions, a désigné A L'UNANIMITE les nouveaux membres des commissions tel que proposé ci-dessus et a abrogé A L'UNANIMITE les délibérations n° 20201001DEL3 du 1^{er} octobre 2020 et n° 20201210DEL2 du 10 décembre 2020.

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 15/11/2021
Qualité : LE MAIRE



Jérémie BREAUD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 novembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Muriel ROBIC

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 13

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. René MAGLIANO
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Françoise KIRASSIAN

Délibération n°20211110DEL2

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commission Consultative des Services Publics Locaux - Modifications

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est chargée d'étudier le rapport annuel de chaque délégataire et se prononce sur tout projet de délégation de service public avant le conseil municipal. Elle émet également un avis sur tout projet de création de régie dotée d'une autonomie financière ou sur tout projet de contrat de partenariat avant la délibération du Conseil Municipal. Elle est composée de représentants du conseil municipal et d'associations locales.

Par délibérations du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal a fixé à 5 (hors maire, président de droit) le nombre de représentants du Conseil Municipal siégeant au sein de la CCSPL. Les sièges ont été répartis, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, de la façon suivante :

- groupe "Bron 2020 Protéger, Respirer" : 4 sièges
- groupe « Bron Naturellement » : 1 siège.

Le Conseil Municipal se compose désormais de 5 tendances :

- groupe "Bron 2020 Protéger, Respirer" comprenant 28 membres,
- groupe "En avant Brondillants" comprenant 5 membres,
- groupe "Socialistes, Ecologiques et Citoyen.ne.s" comprenant 5 membres,
- groupe "Les écologistes" comprenant 4 membres,
- 1 élue hors groupe « Parti Communiste Français ».

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle de chaque tendance au sein de la CCSPL, il convient de revoir la répartition des sièges en son sein et de modifier le nombre de représentants du Conseil Municipal y siégeant comme suit :

	« Bron 2020 Protéger Respirer »	"En avant Brondillants"	"Socialistes, Ecologiques et Citoyen.ne.s"	"Les Écologistes"	Élue hors groupe « PCF »	TOTAL
Représentants du conseil municipal	4	1	1	1	1	8

Sont proposés comme membres de la CCSPL les conseillers municipaux suivants :

« Bron 2020 Protéger Respirer »	"En avant Brondillants"	"Socialistes, Ecologiques et Citoyen.ne.s"	"Les Écologistes"	Élue hors groupe « PCF »
- M. Marc DUBIEF - M. Tarik EZ ZAJJARI - M. Albert YOGO - Mme Jacqueline PALLUY	M. François-Xavier PENICAUD	M. Jean-Pierre AN-GOSTO	Mme Nesrine ME-CHKAR	Mme Stéphanie VELLA

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la nouvelle composition de la CCSPL,
- **DESIGNER** les membres représentants le Conseil Municipal à la CCSPL,
- **ABROGER** la délibération 20210128DEL3 du 28 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE la nouvelle composition au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a désigné A L'UNANIMITE les nouveaux membres de la CCSPL tel que proposé ci-dessus et a abrogé A L'UNANIMITE la délibération n° 20210128DEL3 du 28 janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 069-216900290-20211110-20211110DEL2-DE

Jérémie Breaud
Le Maire

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 15/11/2021
Qualité : LE MAIRE

SLO

Jérémie BREAUD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 novembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Muriel ROBIC

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 13

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. René MAGLIANO
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Françoise KIRASSIAN

Délibération n°20211110DEL3

VOEU

Proposition de vœu présenté par le groupe "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER" - Révision de la gouvernance métropolitaine : pour une Métropole des communes et des citoyens

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions de son article L. 2121-29 alinéa 4 qui stipule que « *le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local* ».

La commune demeure l'espace démocratique le mieux reconnu par les citoyens et les maires sont souvent les derniers relais d'une République où ne cesse de grandir la défiance des citoyens à l'égard des élus et des institutions.

Les dispositions institutionnelles introduites par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ont conduit à des transferts massifs de compétences des communes à la Métropole, sans contreparties équivalentes de représentativité au sein de la gouvernance de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon a été instaurée en 2015 sans que les communes, en particulier les conseillers municipaux, soient sollicités pour avis sur ce passage d'un statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à celui de collectivité à statut particulier de plein exercice.

La Métropole de Lyon est le fruit d'une coopération intercommunale historique, fondée sur la volonté et la libre adhésion des communes membres, et la loi MAPTAM n'a pas envisagé ni prévu de procédure de sortie de cette collectivité par les communes qui le souhaiteraient.

Le nouveau mode de scrutin appliqué en 2020 a conduit à ce que seuls 22 maires sur 59 communes soient également membres du Conseil de la Métropole de Lyon, et que la Conférence métropolitaine – qui rassemble l'ensemble des maires – soit une instance seulement consultative.

Par ailleurs cette innovation institutionnelle est unique en France et n'a pas été appliquée à d'autres territoires, contrairement à ce qui était annoncé lors des débats parlementaires.

La confiscation progressive des pouvoirs aux maires et la dilution des communes au sein d'une entité supra-communale se fait à contre-courant de la volonté des citoyens.

Enfin le phénomène de métropolisation, dont les « vertus » sont depuis longtemps décriées, génère de lourds déséquilibres sur le plan démocratique, territorial, social et environnemental auxquelles la puissance publique doit répondre de manière adaptée, à la bonne échelle, en associant toutes les forces vives des territoires et en s'appuyant sur les citoyennes et les citoyens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- **DEMANDER** la création d'une mission d'information parlementaire pour mener une évaluation rigoureuse et transpartisane concernant l'instauration de la Métropole de Lyon, ses limites territoriales, son mode de gouvernance sur le plan démocratique et territorial, en particulier son évolution depuis la 1ère élection des conseillers métropolitains au scrutin universel direct en 2020,
- **DEMANDER** à ce que soit engagée et mise en œuvre avant 2026 une révision des dispositions législatives applicables à la Métropole de Lyon pour construire une Métropole des communes et des citoyens garantissant notamment la représentation de chacune des communes au sein du Conseil métropolitain.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 069-216900290-20211110-20211110DEL3-DE

SLOW

présenté par le groupe « BRON

Après délibération le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le vœu
2020 PROTEGER RESPIRER » - révision de la gouvernance métropolitaine
munes et des citoyens.

Jérémie Breaud
Le Maire

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 15/11/2021
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD